



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Installations militaires

Question au Gouvernement n° 2006

Texte de la question

M. le president. La parole est a M. Aloyse Warhouver.

M. Aloyse Warhouver. Monsieur le ministre de la defense, dans certains aerodromes militaires qui accueillent, des regiments d'helicopteres notamment, les pistes ne servent plus. C'est le cas de l'ancien aeroport militaire americain de Phalsbourg, en Moselle, qui abrite le 1er regiment d'helicopteres et le 9e regiment de soutien aeromobile.

La ville de Phalsbourg a elabore un projet inhabituel. Elle souhaite en effet accueillir la societe europeenne de fret DHL sur la zone industrielle intercommunale qui jouxte le terrain militaire, mais cela suppose que la piste militaire soit partagee. La realisation de ce projet exigerait la remise en etat de cette piste pour un montant de 300 millions de francs a charge des collectivites territoriales, mais cela permettrait a votre ministere de toucher une redevance pour utilisation de l'ordre de 20 millions de francs par an.

De facon generale, accepteriez-vous, monsieur le ministre, d'ouvrir des infrastructures militaires a des societes civiles si cela permet de creer des milliers d'emplois ? Phalsbourg est l'un des derniers sites pouvant accueillir la societe DHL, laquelle cherche a s'implanter dans le sillon rhenan. Dans ce cas particulier, accepteriez-vous que la piste serve egalement a cette societe civile, en maintenant les deux regiments en place biens sur ? (Applaudissements sur divers bancs du groupe socialiste.)

M. Michel Meylan. Tres bien !

M. le president. La parole est a M. le ministre de la defense.

M. Charles Millon, ministre de la defense. Monsieur le depute, etant donne les consequences qu'elle aurait en termes d'emploi, il est bien evident que le ministere de la defense a etudie avec attention l'implantation de DHL sur des plates-formes aeronautiques militaires. Celle de Phalsbourg accueille actuellement le 1er regiment d'helicopteres de l'ALAT - aviation legere de l'armee de terre - ainsi que son unite de soutien. Le regiment emploie pres d'une centaine d'helicopteres et il n'est pas prevu de le deplacer dans le cadre de l'adaptation des armees. En effet, il a une intense activite d'entrainement qui est totalement incompatible avec celle de DHL en ce qui concerne tant la gestion technique du trafic que la securite. En outre, comme vous l'avez indique, la piste ne peut pas etre utilisee par des aeronefs gros porteurs car elle n'est pas suffisamment longue et les amagements necessaires seraient extremement couteux. C'est la raison pour laquelle il ne nous parait pas possible de retenir le projet de Phalsbourg.

Cela dit, je le repete, le ministere de la defense s'interesse a DHL et il est tout a fait dispose a etudier son implantation sur le site de Toul-Rosieres, ce qui serait benefique pour l'emploi et contribuerait a la restructuration de la defense. Vous le voyez bien, monsieur le depute, le ministere de la defense est ouvert a l'utilisation des infrastructures militaires pour favoriser les activites economiques civiles creatrices d'emplois, mais a condition d'examiner les dossiers cas par cas afin de s'assurer qu'une telle utilisation n'entrainera pas une degradation dont notre defense pourrait souffrir. Vous le comprenez, j'en suis sur. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

M. Michel Meylan. Bonne reponse !

Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Aloyse Warhouver.

M. Aloyse Warhouver. Monsieur le ministre de la defense, dans certains aerodromes militaires qui accueillent, des regiments d'helicopteres notamment, les pistes ne servent plus. C'est le cas de l'ancien aeroport militaire americain de Phalsbourg, en Moselle, qui abrite le 1er regiment d'helicopteres et le 9e regiment de soutien aeromobile.

La ville de Phalsbourg a elabore un projet inhabituel. Elle souhaite en effet accueillir la societe europeenne de fret DHL sur la zone industrielle intercommunale qui jouxte le terrain militaire, mais cela suppose que la piste militaire soit partagee. La realisation de ce projet exigerait la remise en etat de cette piste pour un montant de 300 millions de francs a charge des collectivites territoriales, mais cela permettrait a votre ministere de toucher une redevance pour utilisation de l'ordre de 20 millions de francs par an.

De facon generale, accepteriez-vous, monsieur le ministre, d'ouvrir des infrastructures militaires a des societes civiles si cela permet de creer des milliers d'emplois ? Phalsbourg est l'un des derniers sites pouvant accueillir la societe DHL, laquelle cherche a s'implanter dans le sillon rhenan. Dans ce cas particulier, accepteriez-vous que la piste serve egalement a cette societe civile, en maintenant les deux regiments en place biens sur ? (Applaudissements sur divers bancs du groupe socialiste.)

M. Michel Meylan. Tres bien !

M. le president. La parole est a M. le ministre de la defense.

M. Charles Millon, ministre de la defense. Monsieur le depute, etant donne les consequences qu'elle aurait en termes d'emploi, il est bien evident que le ministere de la defense a etudie avec attention l'implantation de DHL sur des plates-formes aeronautiques militaires. Celle de Phalsbourg accueille actuellement le 1er regiment d'helicopteres de l'ALAT - aviation legere de l'armee de terre - ainsi que son unite de soutien. Le regiment emploie pres d'une centaine d'helicopteres et il n'est pas prevu de le deplacer dans le cadre de l'adaptation des armees. En effet, il a une intense activite d'entrainement qui est totalement incompatible avec celle de DHL en ce qui concerne tant la gestion technique du trafic que la securite. En outre, comme vous l'avez indique, la piste ne peut pas etre utilisee par des aeronefs gros porteurs car elle n'est pas suffisamment longue et les amenagements necessaires seraient extremement couteux. C'est la raison pour laquelle il ne nous parait pas possible de retenir le projet de Phalsbourg.

Cela dit, je le repete, le ministere de la defense s'interesse a DHL et il est tout a fait dispose a etudier son implantation sur le site de Toul-Rosieres, ce qui serait benefique pour l'emploi et contribuerait a la restructuration de la defense. Vous le voyez bien, monsieur le depute, le ministere de la defense est ouvert a l'utilisation des infrastructures militaires pour favoriser les activites economiques civiles creatrices d'emplois, mais a condition d'examiner les dossiers cas par cas afin de s'assurer qu'une telle utilisation n'entrainera pas une degradation dont notre defense pourrait souffrir. Vous le comprenez, j'en suis sur. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

M. Michel Meylan. Bonne reponse !

Données clés

Auteur : [M. Warhouver Aloyse](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2006

Rubrique : Armee

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 novembre 1996, page 7547

Réponse publiée le : 27 novembre 1996, page 7547

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 27 novembre 1996